

OS3 – Améliorer la qualité de l'eau potable et l'accès à une alimentation saine et durable

Inciter les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (maîtres d'ouvrages et exploitants) à mettre en œuvre des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)

Le contexte en santé environnement

L'exploitation d'un système AEP impose une gestion performante à chaque étape de la filière. Cela doit permettre de détecter suffisamment tôt les contaminations pour en limiter les éventuelles conséquences sur la santé de la population.

Selon le code de la santé publique, la mise en place d'une surveillance permanente de la qualité de l'eau, doit être effectuée par la personne responsable de la production et distribution de l'eau (PRPDE).

La réglementation française actuelle prévoit différentes modalités de gestion des risques sanitaires liés à l'eau potable mais n'intègre pas encore les principes de la démarche des « Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux » ou « Water safety plan » promue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Des outils internationaux (OMS), nationaux (guides) et des retours d'expériences locales (notamment en Poitou-Charentes) sont disponibles pour appuyer la démarche.

Les autres constats

Une situation régionale contrastée en matière de qualité d'eau potable, d'organisation technique et administrative ainsi qu'en termes de vulnérabilité et de protection des ressources en eaux.

Les enjeux
en Nouvelle-Aquitaine

Promouvoir la mise en place de plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'AEP (PGSSE)....

Afin de mettre en place une démarche intégrée de la gestion permanente de la sécurité sanitaire AEP adaptée aux contextes locaux

1

Acculturer, sensibiliser et informer les PRPDE (personnes responsable de la production ou de la distribution d'eau)



2

Proposer des modèles (outils) adaptés aux PRPDE pour mettre en œuvre la démarche PGSSE



3

Accompagner la mise en place des PGSSE



4

Réaliser un état des lieux régional des réseaux (canalisation PVC) et améliorer la gestion des sites à risque (CVM)





Les indicateurs de résultat

Nombre de PGSSE mis en œuvre

Nombre d'UDI présentant des dépassements récurrents des limites de qualité

MESURE 1



Indicateurs de réalisation

Constitution du COPIL ; élaboration de la plaquette ; nombre de réunions réalisées

Acculturer, sensibiliser et informer les PRPDE (personnes responsable de la production ou de la distribution d'eau)

Descriptif

Constituer un comité régional « PGSSE »

Elaborer une plaquette de présentation de la démarche « PGSSE »

Organiser des réunions territoriales de présentation de la démarche « PGSSE »

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Conseils départementaux, syndicats d'eaux, agences de l'eau, collectivités et groupements...

Calendrier

Comité régional : 1^{er} trimestre 2018

Plaquette : 1^{er} trimestre 2018

Réunions territoriales : 2018

Budget estimatif

56 000 €

MESURE 2



Indicateur de réalisation

Réalisation de l'état des lieux, du cahier des charges et du tableau de suivi

Proposer des modèles (outils) adaptés aux PRPDE pour mettre en œuvre la démarche PGSSE

Descriptif

Dresser un état des lieux des territoires cibles prioritaires et volontaires

Elaborer un cahier des charges « PGSSE » qui intégrera des outils « clés en mains » adaptables aux différentes situations locales et le diffuser

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Syndicats des eaux, agences de l'eau, collectivités et groupements...

Calendrier

Etat des lieux : début 2018

Cahier des charges : 2^{ème} trimestre 2018

Budget estimatif

50 000 euros

MESURE 3

Accompagner la mise en place des PGSSE



Indicateur de réalisation

Constitution de l'équipe projet ;
nombre de collectivités
accompagnées pour la mise en
œuvre d'un PGSSE

Descriptif

Constituer une équipe projet « PGSSE » pour accompagner de manière opérationnelle les collectivités et groupements

Désigner un référent PGSSE au sein des collectivités territoriales et groupements

Accompagner les collectivités et groupements à la mise en œuvre d'un PGSSE

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Agences de l'eau, collectivités et groupements ...

Calendrier

Equipe projet : 2017

Accompagnement : 2018-2021

Budget estimatif

Moyens humains et externalisation en tant que de besoin

MESURE 4



Indicateur de réalisation

Réalisation de l'état des lieux régional,
nombre de gestionnaires de réseaux
accompagnés ayant mis en place des
mesures de gestion « CVM »

Descriptif

Constituer un COPIL associant l'ARS, les agences de l'eau, l'ONEMA, les CD

Réaliser un état des lieux régional pour le repérage des tronçons de réseaux en PVC

Inciter les gestionnaires et/ou accompagner les PRPDE de réseaux qualifiés de zones à risque « CVM » à identifier la présence de CVM et à trouver des solutions

Mieux comprendre les fluctuations de CVM dans l'eau pour adapter les mesures de gestion

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

ARS, Conseils départementaux, agences de l'eau, collectivités et groupements, PRPDE, SPF, IRSTEA

Calendrier

Etat des lieux, identification présence de CVM : 2017-2019

Accompagnement : 2018-2019

Budget estimatif

60 000 euros